



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 45280

## Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). La CRPCEN assure l'ensemble de la couverture sociale de ses assujettis et de leurs ayants droit, prévoyance et retraite (soit plus de 140 000 personnes). Elle est administrée par un conseil d'administration. Présidé par un conseiller d'État, celui-ci est composé paritairement de représentants des employeurs et de représentants des salariés et des retraités. Y siègent également des représentants des trois ministères de tutelle (justice, budget et emploi). La charge de travail des employés de la CRPCEN a considérablement augmenté ces dernières années. En effet, elle a subi une progression de 35 %. Pour remédier à ce surcroît de travail, la CRPCEN a eu recours à des contrats à durée déterminée. Les agents font des heures supplémentaires et plusieurs dizaines d'entre eux travaillent le samedi. Malgré ces différentes mesures, la situation reste préoccupante et provoque un mécontentement croissant des assujettis qui ne comprennent pas les retards pris par leur dossier. Les agents réclament des effectifs supplémentaires. La direction de la caisse a donc demandé un budget de 8 millions de francs pour permettre une création d'emplois, la dernière datant de 1992. Lors de la dernière réunion du conseil d'administration qui a lieu le 24 mars 2000, les représentants des deux ministères de tutelle (budget et emploi) s'y sont opposés et le budget n'a ainsi pas pu être voté. La CRPCEN a un réel besoin d'effectifs supplémentaires, afin de continuer à assurer dans des conditions normales le service public dont elle a la charge. Il lui demande son point de vue sur la création de postes demandée par la CRPCEN et ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Roatta](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45280

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2000, page 2396

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4717